

Actualités

Nouveau : des référents CESCE en ZAP

Pour cette année scolaire, les ZAP sont appelées à se doter d'un référent CESCE (personnel enseignant ou d'éducation), recevant 1 IMP, et venant accompagner les établissements et les territoires dans la mise en œuvre de projets liés aux thématiques du CESCE.

Santé - École Promotrice de Santé

Projet académique santé mentale et bien-être des jeunes



L'axe formation des personnels a été développé avec la sélection de 16 candidats à la formation de formateurs en Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) module jeunes.

La formation aura lieu en deux temps : **les 3 et 4 octobre puis du 10 au 16 novembre**. À l'issue de ce temps, les formateurs seront en mesure de former 1000 à 1200 secouristes en santé mentale sur tout le territoire académique.

Le comité de pilotage de ce projet s'est réuni courant septembre afin de définir ses prochaines orientations, en lien avec les compétences psychosociales (en partenariat avec l'ARS), l'égalité filles garçons, la lutte contre le harcèlement, l'école promotrice en santé, l'éducation à la sexualité...

Marina Pujole

Éducation à la sexualité

Le 23 juin 2023, le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse a demandé au Conseil supérieur des programmes (CSP) d'élaborer un programme d'éducation à la sexualité (EAS) depuis le cours préparatoire jusqu'à la classe terminale. Le communiqué de presse du 27 juin 2023 sur l'éducation à la sexualité précise les mesures prises en éducation à la sexualité : <https://www.education.gouv.fr/education-la-sexualite-le-ministre-de-l-education-nationale-et-de-la-jeunesse-pap-ndiaye-annonce-l-378596>

Les formateurs académiques EAS sont au nombre de 40 (28 professeurs, 2 assistantes sociales, 4 CIO, 6 infirmières). Ils assureront les formations (module de 6h) à l'échelle des ZAP des personnels membres des CESCE ou impliqués dans des projets EAS.

Des modules de formations présentant la démarche EPSa (en lien avec les compétences psycho sociales) seront aussi proposées.

Les référents départementaux EPSa sont désignés pour vous accompagner dans vos projets :

LANDES	ANNABELLE LEREDE
PYRÉNÉES ATLANTIQUES	ALEXANDRA BERNE
LOT-ET-GARONNE	MARINA PUJOLE
DORDOGNE	YOHAN MERCIER
GIRONDE	SIBEL BEAULATON

Bruno Forestier

Vaccination HPV



L'ARS Nouvelle-Aquitaine, en lien étroit avec la région académique Nouvelle-Aquitaine déploie dès septembre 2023 une campagne massive de vaccination HPV dans tous les collèges de Nouvelle-Aquitaine, gratuite pour les élèves de 5e.

Les parents ont reçu des informations via les établissements scolaires dès juin 2023 et ont donné leur autorisation en ligne en septembre (avec possibilité de support papier si besoin).

Les vaccinations sont effectuées dans les collèges par des centres de vaccination mobiles mandatés par l'ARS NA. Première dose entre octobre et décembre, 2e dose entre mai et juin.

Pour en savoir plus : <https://www.vaccination-hpv-nouvelleaquitaine.fr/>

Dr Heron-Rougier

Citoyenneté

Démocratie lycéenne

Les trois semaines de l'engagement se sont déroulées du lundi 18 Septembre au vendredi 7 Octobre.

Ne pas hésiter à mettre en œuvre différentes actions de sensibilisation à toutes les formes d'engagement portées au sein de vos établissements et à les valoriser via le site :

<https://www.ac-bordeaux.fr/les-semaines-de-l-engagement-et-de-la-democratie-scolaire-122308>

Les élèves en collège, lycée général, technologique (LG-LGT-LPO), professionnel (LP) ou adaptés (EREA), sont tous appelés à élire chaque année, leurs représentants au conseil de la vie lycéenne (CVL) ou au conseil de la vie collégienne (CVC).

Les élections se déroulent durant la semaine de la démocratie scolaire du **Lundi 9 Octobre au vendredi 13 Octobre 2023**.

La date préconisée de l'élection dans tous les établissements et les collèges est le **Jeudi 12 Octobre 2023**. Le CVC ou le CVL sont des instances où les lycéens et collégiens engagés sont associés aux décisions de leur établissement scolaire. Ils sont compétents pour débattre des questions sur le travail scolaire et les conditions de vie des élèves dans les lycées. Le conseil d'administration de l'établissement scolaire le consulte quand il doit traiter d'un de ces sujets.



Un Padlet de ressources, dédié aux référents de vie lycéenne et collégienne est disponible via le lien

https://padlet.com/poleCTEVS_DAVLC/Ressources_2023_2024_REF_VLC

Mot de passe : REF_VLC_2023_2024

(Affiches, flyers, guide du lycéen, infographies, communication via les réseaux sociaux, nouveau dispositif classes ou lycées engagés, autres ressources).

Une proposition de cinq actions centrées sur les 17 ODD, coconstruites avec le pôle EDD, peuvent permettre de programmer votre année scolaire. Vous retrouverez ces éléments aussi sur le Padlet de ressources.

Vincent Mas, DAVL

Des nouvelles de CAP Égalité : l'égalité pour horizon

Des moyens humains renforcés

Les capacités de notre politique publique en faveur de l'égalité filles-garçons sont renforcées en cette rentrée 2023, en termes de moyens humains (+0,5 ETP) comme en termes d'organisation stratégique et de dispositifs (à la fois de formation et d'animation). Ces décisions s'inscrivent dans le droit fil du Rapport d'étape de CAP Égalité (janv. 2023) et de la [Feuille de route du CAESCE](#).



La question du genre

La question de l'égalité entre les filles et les garçons se conçoit au regard des normes et assignations de genre qui affectent les filles et les garçons, et introduisent souvent des discriminations à l'endroit de celles et ceux qui se situent en dehors de ces normes. Aussi, CAP Égalité réaffirme l'importance de la lutte contre les sexismes, autrement dit le sexisme tel que nous l'entendons et les LGBTphobies. C'est le sens de la création, le 17 mai dernier, de l'[Observatoire des LGBT+ de notre académie](#).

Un pilotage renforcé

Nous organisons notre action sous la forme de rhizomes de référents et référentes Genre, à plusieurs échelles (établissement, département, académie), dans plusieurs services et catégories de personnels (il y a, par exemple, des rhizomes de référents parmi les inspecteurs et inspectrices).

Le Label EFG et, désormais aussi, le Label Junior

La première campagne de labellisation second degré a eu un vif succès : 20 établissements ont reçu le label en 2023, dont un au niveau 3 Expertise ([voir le PV des délibérations du Jury](#)). La cartographie des lauréats est [disponible ici](#), les établissements ont reçu le kit de communication. L'utilisation du logo est adossée au strict respect d'une [Charte du Label](#).

La nouveauté introduite en cette rentrée : nous lançons le Label Junior, qui est une déclinaison du même Label pour les réalités du premier degré. Nous espérons qu'il remportera le même succès (les modalités et le calendrier du Label EFG et du Label Junior [ici](#)).

Le parcours de formation

Le parcours de formation est lui-même étoffé : il est strictement articulé à la démarche de labellisation. Nous invitons les personnels à se saisir de l'offre EFG mise au catalogue de l'Ecole académique de formation continue.

Sandra Barrère, référente EFG

Classes engagées et lycées engagés

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a, par sa [note du 29 juin 2023](#), souhaité impulser une nouvelle dynamique en matière d'engagement des jeunes dans les établissements scolaires, avec la labellisation de classes et lycée engagés, complémentaire des actions que beaucoup d'entre vous portez déjà comme les labels E3D, Génération 2024, Égalité Filles Garçons ou les dispositifs de classes défense et de sécurité globale.

Ce nouveau label concerne les classes de seconde et de première CAP. Il s'appuie sur les enseignements quotidiens des lycées, en particulier l'EMC et l'éducation à la citoyenneté, et sur des projets spécifiques autour d'une des thématiques suivantes :

- défense et mémoire
- sport et jeux olympiques et paralympiques
- environnement
- résilience et prévention des risques

Vous pouvez très naturellement, pour engager une ou plusieurs de vos classes (ou groupes d'élève) dans ce processus de labellisation, vous appuyer sur les démarches et projets existants dans ces domaines.

La participation à un séjour de cohésion du SNU des classes ou groupes



concernés fait partie intégrante du dispositif des classes engagées. Ce séjour de 12 jours se fera sur temps scolaire, assuré par les centres d'accueil du SNU et leurs équipes, composé d'un tronc commun de 9 jours et de 3 jours liés à l'une des quatre colorations mentionnées ci-dessus. Ces séjours s'étaleront entre mars et juin 2024.



Le dépôt de candidature se fait avant le 20 octobre 2023 sur le lien indiqué par la note de service :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-classes-engagees>.

Vos interlocuteurs pour toute question à ce sujet sont :

- Frédérique Rouanet (IA-IPR d'EPS) ; Bruno Forestier (IA-IPR de SVT et copilote du CAESCE) ; Marie-Hélène Lavaud (IA-IPR de lettres)
- votre équipe de SDJES et son/sa chargé-e de mission SNU
- au niveau académique, Vincent Mas (DAVL), Laurent Wajnberg (Daasen 64 et copilote du CAESCE et du comité de pilotage Classes engagées)

Liens :

[Page du site ministériel](#)
[Guide Classes engagées](#)

Laurent Wajnberg, daasen 64 et copilote

L'éducation aux médias et à l'information

Depuis la publication de la circulaire ministérielle du 24 janvier 2022 relative à la « généralisation » de l'EMI et l'installation d'une cellule académique EMI (mars 2022) et du COPIL EMI présidé par Mme la Rectrice, la volonté de « systématiser cette éducation » à différentes échelles a permis de développer de nombreuses collaborations entre services

Le réseau des praticiens de l'EMI repose sur celui des professeurs référents en EMI de l'académie dont professeurs-documentalistes (651 en nov 2022) et sur celui de tous les enseignants et personnels qui participent à nos dispositifs (*classes médias, Semaine de la presse et des médias dans l'école*®, *Classe Investigation*, etc) ou partenariats et concours (*Médiatiks, Zéro cliché, Euroreporters*, etc). Une expérimentation est menée par ailleurs depuis 2022 en Dordogne sur le premier degré.

Les priorités 2023-2024 s'inscrivent dans l'axe « *Les valeurs de la République : une école protectrice et émancipatrice* » et en particulier se déclinent sur les thématiques « *Combattre le harcèlement scolaire et le cyber-harcèlement* » et « *Développer l'éco-citoyenneté et la citoyenneté numérique* ».



Combattre le harcèlement scolaire et le cyber-harcèlement

Le CLEMI et Canopé seront très mobilisés à l'échelle des ZAP dans le cadre du plan de prévention contre le harcèlement (Plan pHARE), en particulier sur le module 6 « *Gestion de crise et réseaux sociaux* ». Les chefs d'établissement pourront inscrire les référents de leur établissement sur un calendrier qui leur sera prochainement transmis par l'EAFc. Le CLEMI, les service juridique et communication du rectorat publieront en complément une version actualisée du guide « *Cyberviolences et réseaux sociaux ; gestion de crise et prévention* ». Bientôt disponible au téléchargement pour tous les personnels sur la page académique dédiée.

Développer la citoyenneté numérique et faire vivre la charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numérique.

L'EMI contribue à l'éducation à la culture et à la citoyenneté numérique. Par l'analyse et la pratique médiatiques, elle permet de « *faire du numérique un espace d'émancipation et d'inclusion, de droits et de vigilance* ».

Des formations à la création de médias numériques de classe ou d'établissement sont proposées à cet effet (webradio, webTV, blog, réseau social, journal papier – voir plan académique de formation). Depuis 2022, l'équipe du CLEMI est particulièrement mobilisée sur le média radio. Vingt-et-un studios radio de collègues ont été accompagnés l'an dernier dans le cadre du dispositif national « *une webradio, un parrain* ». Une deuxième vague d'une vingtaine de collègues sera accompagnée cette année par le CLEMI et Canopé.

En savoir plus sur notre site.

Développer l'éco-citoyenneté

Depuis 2017, le CLEMI participa au comité de pilotage académique EDD et co-anime plusieurs dispositifs, en particulier sur les thématiques «*Aborder EMI et EDD par le dessin de presse*» (65 établissements inscrits) et «*Graines de reporters scientifiques*» avec la fondation Tara Océans (8 établissements).

Isabelle Martin

L'éducation à la défense

L'éducation à la défense est transversale et concerne toutes les disciplines. Elle est inscrite dans les programmes depuis la suspension du service militaire en 1997 et fait partie intégrante du parcours de citoyenneté qui l'a remplacé. Elle participe pleinement aux quatre parcours éducatifs, citoyen, avenir, artistique et culturel et de santé, et contribue très largement à faire vivre les valeurs de la République.

Le Trinôme académique, placé sous l'autorité de Madame la Rectrice, est une structure de concertation et de travail, qui réunit un représentant du ministère des Armées, le président de l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN (Institut des Hautes Études de Défense Nationale) et un représentant de l'Éducation Nationale. Il œuvre à développer l'esprit de défense et à proposer des actions et des dispositifs formateurs pour nos élèves, qui renforcent le lien armées-jeunesse. L'objectif visé est de former des citoyens éclairés et responsables, de favoriser l'engagement citoyen.

Citons deux dispositifs phares et bien connus : les rallyes citoyens et les classes de défense et de sécurité globale. Les projets pédagogiques portés par les équipes croisent la dimension mémorielle, la dimension artistique et culturelle, l'éducation morale et civique, les valeurs de la République, l'éducation à l'environnement, l'éducation aux médias. Ils s'appuient sur des pédagogies actives et collaboratives. La citoyenneté et l'engagement en tant que citoyen sont au cœur de cet enseignement. Un parcours de formation défense est ouvert aux enseignants dans le Plan Académique de Formation, afin de les sensibiliser à l'éducation à la défense et d'accompagner des projets pédagogiques. La découverte des métiers des Armées et de la sécurité, les rencontres avec les militaires et les forces de sécurité intérieure sont source d'enrichissement et d'ouverture.

Cet esprit et cette démarche vont dans le sens d'un parcours d'engagement au sein des établissements scolaires, dans lequel le SNU et les classes engagées trouvent naturellement place.

Marie-Hélène Lavaud, IA-IPR lettres, référente défense

Environnement

Éducation au Développement Durable (EDD)

L'Éducation au développement durable demeure primordiale pour comprendre les enjeux contemporains de la transition écologique, identifier les risques climatiques, envisager des solutions et agir, individuellement et collectivement, afin d'accélérer les transformations de nos sociétés. Dans ce processus de transition sociétale, l'école joue un rôle central. Construire un monde soutenable, équitable et solidaire suppose de former les élèves à ces questions en leur permettant de développer les compétences nécessaires pour se projeter positivement dans le futur.

Pour rappel, les circulaires EDD du 27 août 2019 et du 24 septembre 2020 détaillent les actions à impulser dans les implantations scolaires : déploiement d'une politique EDD d'école ou d'établissement scolaire, pilotage par la démarche E3D, désignation d'éco-délégués...

Le 23 Juin, le ministre de l'Éducation nationale a lancé un nouveau plan d'action : [L'école premier lieu de l'engagement pour la transition écologique](#), définissant une feuille de route commune pour la rentrée scolaire. Les établissements scolaires participent ainsi à la transition écologique à travers [20 mesures concrètes](#).



Pilotage de l'EDD et référents EDD dans les établissements

Le pilotage académique de l'EDD est assuré par un comité pluridisciplinaire regroupant des inspecteurs des voies

générale, technologique et professionnelle, ainsi que des référents départementaux dans les DSDEN. Il est dirigé par deux chefs de mission EDD : Stéphanie GALINDO, IEN ET-EG, et Bruno Forestier, IA-IPR. Depuis le 1er septembre, Christelle Rambaud remplace Muriel Dagens en tant que chargée de mission.

Composition du comité de pilotage (dont les référents départementaux) :

<https://dgxy.link/Copil-2023-2024>

Chaque établissement scolaire dispose d'un **réfèrent EDD** (enseignant, personnel d'éducation, autre fonction...) : relais de la communication avec le pilotage EDD académique, il contribue à la dynamique globale de développement durable de son établissement. **Ce réfèrent a été identifié dans l'application Decade par les chefs d'établissement avant le 28 Septembre.**

Elèves éco-délégués

En tant qu'éducation à la citoyenneté, l'EDD promeut la désignation d'élèves éco-délégués dans les implantations scolaires, qui participent aux instances de la démocratie scolaire et s'impliquent dans les actions liées aux 17 ODD. Deux éco-délégués sont [élus à l'échelle de l'établissement](#). Les classes de collège et de lycée élisent également des éco-délégués pour participer activement à la mise en œuvre du développement durable dans leurs établissements. À travers ces élections et les projets éco-responsables menés toute l'année, les élèves deviennent acteurs à part entière pour contribuer à faire des collèges et lycées des espaces plus favorables à la biodiversité et davantage engagés dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Les écoles sont également incitées à mettre en place des éco-délégués, notamment en cours moyen.

Chaque année, le prix de l'action éco-délégués a pour objectif de faire connaître, encourager et valoriser les actions et démarches menées par ceux-ci.

Labellisation École-Établissement en démarche de développement durable (E3D) ou Labellisation Édusanté

Le label E3D valorise l'engagement des écoles, collèges, lycées ou autres Implantations scolaires qui adoptent des modes de fonctionnement plus durables, forment les élèves à la participation citoyenne et à la prise de responsabilité, s'engagent pour la transition écologique. Une nouvelle labellisation se met également en place cette année : le label Édusanté. L'objectif, dans ce cadre, est de valoriser les actions et projets mis en œuvre dans le cadre du parcours éducatif de santé en les articulant avec d'autres approches (climat scolaire, éducation à la sexualité et à l'alimentation, par exemple) et en les inscrivant dans le projet d'école ou d'établissement.

Deux sessions d'étude des dossiers de candidature sont prévues : l'une en décembre 2023 (remise des dossiers au plus tard le 30 Novembre 2023), l'autre en mai 2024 (remise des dossiers au plus tard le 23 Mai 2024).

Les écoles et établissements intéressés par cette labellisation sont invités à contacter Mme Christelle RAMBAUD, chargée de mission EDD, qui leur apportera les informations utiles et les accompagnera dans la constitution de leur dossier de candidature, téléchargeable à partir du lien suivant : <https://dgxy.link/Labellisation-E3D-EPSa>. Un courrier concernant le lancement de cette nouvelle campagne de labellisation vous sera également prochainement adressé.

Les établissements en situation de renouvellement du label E3D seront directement informés par courriel de la procédure prévue.

Formations EDD

Le **Plan académique de formation EDD 2023-2024** est consultable à l'adresse suivante :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/sofia/>

Trois catégories de formation sont proposées : offre collective, stages à candidature individuelle et stages à public désigné.

Nous vous invitons à consulter le contenu des formations à partir du lien suivant : <https://dgxy.link/PAF-EDD>

Actions collectives EDD dans l'académie

Dans la continuité de ce qui avait été institué l'an passé, le rectorat de Bordeaux propose aux établissements de l'académie de participer à certaines actions collectives en lien avec les 17 ODD : cleanwalk, collectes solidaires, initiative en lien avec la promotion de la santé, promotion des mobilités douces...

Ces actions (<https://dgxy.link/Actions-EDD-academiques>) sont susceptibles de stimuler une dynamique EDD interne à l'École, de mobiliser les élèves dans un engagement concret, de favoriser des coopérations entre implantations scolaires d'un même territoire et/ou avec des partenaires locaux.

Par ailleurs, à tout moment de l'année scolaire, nous vous encourageons à valoriser une action-phare de votre choix

menée dans votre établissement, en inter-établissements ou sur votre ZAP : semaine du développement durable, journée de lutte contre le harcèlement, journée de rassemblement des éco-délégués, journée Alimentation durable, action sur l'économie sociale et solidaire...

Vous pouvez ainsi envoyer une photo de celle-ci ainsi que son descriptif à l'adresse suivante :

communication@ac-bordeaux.fr

Accompagnement des projets l'année scolaire 2023-2024

La cellule de pilotage académique EDD, en collaboration avec différents acteurs du rectorat (DAAC, CLEMI, DAVL,) et partenaires extérieurs, accompagnera plus spécifiquement cette année six projets EDD (<https://dgxy.link/Accompagnement-projet>) : **Changement climatique et actions !, Graines de reporters scientifiques, Plastique à la loupe (en partenariat avec Tara océan), aborder l'EMI et l'EDD par le dessin humoristique, Biodiversité dans mon établissement, Aires marines ou terrestres éducatives.**

Le dispositif des aires éducatives

Développé depuis 2016 par l'Office français de la biodiversité et plus particulièrement par le service *Mobilisation des citoyens pour la biodiversité*, le dispositif des aires éducatives connaît un engouement croissant avec plus de 1000 projets inscrits en 2023 à l'échelle nationale. Le réseau des aires marines et terrestres éducatives est animé par l'OFB, en lien étroit avec le ministère de l'Éducation nationale et les rectorats, et fait l'objet d'un comité de pilotage interministériel rassemblant les ministères de l'Éducation nationale, de la Transition écologique et des Outre-mer. Les aires éducatives sont de petits espaces naturels gérés de manière participative par les élèves, encadrés par leurs enseignants et une structure gestionnaire de ces espaces naturels ou une structure associative du domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Le dispositif concerne aujourd'hui les écoles depuis le CE2, les collèges et les lycées. Les espaces concernés peuvent être divers : littoral, zone humide, forêt, rivière, parc urbain...

Dans notre académie, 52 projets d'aires éducatives sont actifs et 11 nouveaux projets sont en cours de création, dont 10 aires éducatives fluviales.

Les nouveautés 2023 :

- Guide Agir pour la transition écologique à l'école, dans les collèges et les lycées : à destination de la communauté éducative et des élèves, ce guide propose des repères, des pistes d'action et des exemples de projets pédagogiques.
- Proposition du CSP pour renforcer l'éducation au développement durable de l'école au lycée : principes, référentiel, démarches pédagogiques.

Ressources et Contact

Le **portail académique de l'EDD**, sur lequel vous trouverez les informations et ressources utiles pour mettre en œuvre les différents volets de l'EDD, est accessible à l'adresse suivante :

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/edd/>

Pour toute demande en rapport avec l'EDD (participation à une action, demande de formation, accompagnement d'un projet, valorisation, renseignement...), **Mme Christelle RAMBAUD, chargée de mission EDD**, est à votre écoute : christelle.rambaud@ac-bordeaux.fr - Tél : 07 77 31 07 96.

Vous pouvez également écrire à l'adresse suivante : edd@ac-bordeaux.fr

Nous vous remercions pour votre engagement au service de l'EDD et vous souhaitons une bonne année scolaire 2023-2024.

Bruno Forestier, Stéphanie Galindo, Christelle Rambaud

Suivez-nous sur les réseaux sociaux @acbordeaux



Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, [cliquez ici](#)

Lettre réalisée par le service communication du rectorat de l'académie de Bordeaux